

## L'entreprise face à la socialisation

Raymond Gérin

Volume 18, numéro 2, avril 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021434ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021434ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Gérin, R. (1963). L'entreprise face à la socialisation. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 18(2), 269–271. <https://doi.org/10.7202/1021434ar>

à n'importe lequel niveau. Et l'objet de cette collaboration comprend sans restriction toutes les questions que les agents de l'économie ont en commun.

C'est cette coopération organisée entre les agents de la production, permettant et favorisant la participation de tous les intéressés pour le règlement de leurs propres affaires, avec la coopération du gouvernement pour la détermination des politiques économiques nationales et internationales à la lumière du bien commun que l'on désigne sous le nom d'une *organisation démocratique de l'économie*.

#### CONCLUSION

Même si l'on s'entend sur les objectifs à poursuivre, la mise sur pied d'une organisation démocratique de l'économie ne sera pas une tâche facile. Elle va demander d'abord un changement dans les esprits. Il va falloir cesser de se payer de mots, d'entretenir des « mythes ».

Ensuite, il sera indispensable de créer de nouvelles institutions et d'ajuster celles qui existent. On ne part pas du vide. On doit tenir compte des conditions dans lesquelles nous vivons, l'Amérique du Nord avec la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ; la législation actuelle ; les caractéristiques de notre économie, sa dépendance des pays étrangers et spécialement des États-Unis ; la structure et l'organisation des groupes représentant les agents de l'économie : associations d'employeurs, syndicats ouvriers ; les besoins d'un pays qui avec sa géographie comprend diverses régions, divers marchés ; l'existence de deux cultures, etc., etc.

Nous avons devant nous un défi difficile à rencontrer. Si la socialisation en vient à tyranniser qui que ce soit, la responsabilité n'en sera pas à la socialisation elle-même, mais à notre manque de volonté et d'imagination.

## L'ENTREPRISE FACE À LA SOCIALISATION

RAYMOND GÉRIN

Dans l'économie pré-industrielle, l'entreprise était généralement du type artisanal.

Dans cette entreprise composée d'un nombre restreint de travailleurs, l'instrument de production était l'outil personnel, le produit était fabriqué presque entièrement par le même ouvrier, le travail en série n'existait pratiquement pas. Enfin, la production se faisait sur commande c'est-à-dire que généralement on ne produisait pas à l'avance une certaine quantité de produits à être mis en vente par la suite.

Puis vint la révolution industrielle.

Les conséquences sont nombreuses et connues.

La production individuelle ou familiale se transforme en une production de masse. La production de masse engendre la division du travail.

Enfin, cette production massive fait naître des entreprises de plus en plus grandes et nécessite une main-d'oeuvre et des capitaux de plus en plus considérables.

Cette concentration des hommes et des moyens de production est un aspect important du processus contemporain de socialisation.

Mais bientôt devant les abus du régime économique ainsi constitué, les réactions se sont multipliées.

Mais les structures juridiques n'ont pas toujours suivi à temps cette marche de la socialisation, et ce qui est plus grave c'est le retard de ce qu'on a appelé les « structures mentales ».

#### L'ENTREPRISE MODERNE ET LA SOCIALISATION

Or, ce que nous venons de dire des retards dans les structures juridiques et mentales à l'égard de la socialisation est particulièrement vrai de l'entreprise moderne.

Mais voyons d'abord le cas de la grande entreprise.

On sait que dans presque toutes les grandes entreprises, les propriétaires sont juridiquement les actionnaires, mais on sait aussi que sauf de rares exceptions les actionnaires n'exercent pas de responsabilités sur la conduite de l'entreprise.

Les actionnaires sont donc tout au plus propriétaires de leurs actions et ceux qui sont constitués en autorité sont les administrateurs.

Or, ces administrateurs qui détiennent l'autorité ne sont pas libres de l'exercer comme bon leur semble.

Il y a la concurrence d'abord.

Il y a aussi la présence du syndicat.

Enfin, il y a l'Etat.

Les considérations que nous venons d'énoncer valent du moins en partie pour l'entreprise publique, qu'il s'agisse des entreprises nationalisées, ou des entreprises d'Etat autonomes ou mêmes des entreprises d'intérêt publique.

Mais, il y a aussi la petite et moyenne entreprise qui se débat devant la montée de la socialisation.

Certes la marge de liberté et d'initiative est plus grande dans ces petites et moyennes entreprises que dans la grande entreprise, mais elle tend à se rétrécir.

Dans cette perspective d'une socialisation qui s'accroît, on peut s'interroger dès lors sur l'avenir de l'entreprise.

#### L'ENTREPRISE... DEMAIN

Si la survie de la petite et moyenne entreprise n'est pas en cause face à la montée d'une société de plus en plus socialisée, leur structure actuelle ne leur permettra pas d'y occuper convenablement une place qui assurera à leurs membres des conditions de vie normale à moins qu'elles ne fassent un effort considérable d'adaptation. Or cette adaptation ne se fera qu'à une double condition.

Les petites et moyennes entreprises devront d'abord accepter de se grouper entre unités semblables. Puis de prendre part à l'orientation de l'économie, de s'intégrer à l'intérieur de la planification économique.

La grande entreprise de l'avenir devra elle aussi répondre à des impératifs.

En premier lieu, elle devra se mettre de plus en plus au service du bien commun.

Mais la grande entreprise devra en plus assurer le partage des responsabilités, la « démultiplication » des responsabilités.

Ces impératifs valent tout aussi bien pour l'entreprise publique où le contrôle devra s'exercer alors à l'endroit des hauts fonctionnaires qui en sont les administrateurs.

Mais que conclure de tout ceci.

#### CONCLUSIONS

L'entreprise n'est pas une institution naturelle, même si elle comporte des éléments d'institution naturelle.

Aussi, dès lors que l'entreprise veut survivre ou du moins jouer le rôle qu'elle réclame dans une société de plus en plus socialisée elle doit s'adapter comme toute institution humaine dans un monde en évolution.